



DOSSIER DE PRESSE

Conseil Municipal du lundi 15 octobre 2018

1. FINANCES *Décision modificative N°2*
2. CULTURE *Dispositif de soutien financier aux projets et acteurs culturels*
3. ENVIRONNEMENT *Contribution de la Ville de Rouen à l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018*
4. SOLIDARITÉS *Partenariat tripartite pour la mise à disposition de vestiaires solidaires*
5. VIE ASSOCIATIVE *Subventions aux associations*
6. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE *Lancement de l'atelier urbain de proximité Lenglen*
7. COOPÉRATION INTERNATIONALE *Protocole d'Entente à l'occasion du 10e anniversaire de la coopération entre Rouen et Cleveland*
8. STATIONNEMENT *Mesures complémentaires à l'offre existante*
9. SPORT *Rénovation des terrains des stades Mermoz, Irène Hermel et Salomon*



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

1. FINANCES

Décision modificative N°2

Parmi les mouvements proposés dans le cadre de cette décision modificative, les plus significatifs sont les suivants :

- En fonctionnement, 230 000€ sont prévus au bénéfice du CCAS afin de pallier notamment le désengagement du Département concernant les accueils de jour ; 70 000€ de subventions sont destinées aux MJC dans le cadre du dispositif de la CAF « Contrat Enfance Jeunesse » ;
- En investissement, 200 000 € sont prévus pour la poursuite de la rénovation des serres du Jardin des Plantes ; 130 000€ pour des travaux d'investissement dans les résidences pour personnes âgées pour le compte du CCAS ; 60 000€ pour le remplacement et l'acquisition d'équipements dans les écoles et offices ; 70 000€ pour effectuer des travaux de maintenance dans les bâtiments municipaux.

La gestion sérieuse de la Ville permet une nouvelle fois l'amélioration significative des finances municipales (l'endettement prévu au 31/12/18 sera de 166,22M€, en baisse de 11,37M€ par rapport à 2017).

2. CULTURE

Dispositif de soutien financier aux projets et acteurs culturels

L'objectif est de refondre le dispositif de soutien financier aux associations culturelles et à la création locale, en vigueur depuis 2010. Celui-ci permet le soutien aux associations dans les domaines les plus divers (théâtre, danse, cirque, marionnettes, arts visuels...). Grâce à ce mécanisme, chaque année, une centaine d'associations est aidée ainsi que des artistes dans le cadre de la Bourse Impulsion.

La refonte travaillée et proposée s'inscrit dans la nécessité de s'adapter aux évolutions du secteur culturel : prise en compte des droits culturels, construction de dispositifs concertés et complémentaires à ceux proposés par les autres collectivités.

Outre les dispositions déjà existantes telles qu'une scène artistique locale vivante, renouvelée et dynamique, permettre aux artistes de vivre et travailler sur le territoire, ou encore de permettre à tous les publics de prendre part à la vie culturelle locale, ce nouveau dispositif prévoit 7 nouveautés :

- ➔ Création d'une convention sur 2 ans pour les lieux et les artistes émergents ;
- ➔ Création d'une catégorie « artistes au rayonnement national et international » ;
- ➔ Valorisation du soutien à l'éducation artistique, culturelle et numérique ;
- ➔ Valorisation et création d'une catégorie « mutualisation et réseau » ;
- ➔ Valorisation du soutien aux pratiques amateurs ;
- ➔ Création d'une bourse pour les artistes plasticiens individuels ;
- ➔ Création d'une bourse à la mobilité.

Par ailleurs, l'intitulé du dispositif change de nom et devient « dispositif de soutien financier aux projets et acteurs/actrices culturels ». Dans ce cadre deux nouvelles bourses sont proposées :

- La bourse Arts Visuels : une aide à la création artistique destinée à des porteurs de projets individuels vivant et travaillant à Rouen, non organisés en association, et touchant un large panel de domaines (arts plastiques, arts graphiques et photographiques). Cette bourse peut concerner une aide à la création, une aide à la performance ou une aide à l'exposition. Le projet présenté devra être « exceptionnel » et/ou innovant, d'envergure et devra prendre en compte les publics (exposition dans une structure locale, intervention en milieu éducatif/social...) ;
- La bourse à la mobilité : concernant un projet de mobilité internationale exceptionnel, ou un déplacement d'envergure nationale, et visant à accompagner les porteurs de projet de mobilité, favoriser les déplacements et échanges internationaux/nationaux ou encore le rayonnement de la Ville de Rouen au niveau national et international.

Les porteurs de projet devront être des « ambassadeurs » de la Ville de Rouen lors du déplacement. Ce projet de refonte a pour but de favoriser l'émergence des talents, leur rayonnement sur la scène nationale et internationale tout en permettant de faire rayonner la Ville de Rouen, comme haut lieu culturel et artistique, tout en favorisant la transversalité, le lien avec les divers publics.

3. ENVIRONNEMENT

Contribution de la Ville de Rouen à l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018

3 ans après les Accords de Paris, et à l'heure d'une impérieuse nécessité d'agir résolument en faveur du climat afin de limiter le réchauffement global à 1,5° au-dessus des températures préindustrielles, les territoires revêtent une dimension particulière, et une importance nouvelle. Ils sont une strate essentielle de l'action des pouvoirs publics, et une plate-forme de mobilisation, et de coordination des différents acteurs non institutionnels (citoyens, associations...).

La Ville de Rouen a fait le choix de s'engager très précocement en faveur de la lutte contre le changement climatique par une action ferme, forte et résolument volontariste !

Citons notamment :

- ➔ 2011 : Adoption de son Agenda 21
- ➔ 2013 : Adoption de son Plan Climat Energie Territorial (PCET)
- ➔ 2014 : Obtention du 1^{er} niveau « Cit'ergie »
- ➔ 2015 : Reconnaissance « Territoire à énergie Positive pour la croissance Verte » (TEPCV)
- ➔ 2016 : Signature de la Convention des Maires pour l'énergie et le climat
- ➔ 2017-2018 : Poursuite de son engagement avec la mise en place d'un 2^e Agenda 21 et de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2017-2021
- ➔ 2018 : Obtention du label « Cit'ergie » de niveau 2, rejoignant les 9 villes de France de plus de 100 000 habitants à l'avoir obtenu

Dans le cadre de la COP21 métropolitaine, la Ville de Rouen souhaite contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs fixés sur le territoire en matière de développement durable et soutenable, en jouant son rôle de locomotive pour la Métropole. Elle a donc fait le choix d'inscrire les actions phares de la municipalité à l'Accord de Rouen pour le Climat.

Citons parmi ces mesures :

- Réalisation de la rénovation énergétique exemplaire de l'Hôtel de Ville
- Engager une réflexion sur la mise en place de trames noires en coopération avec Sotteville-lès-Rouen et Petit-Quevilly
- Construction d'une stratégie d'approvisionnement énergétique en lien avec le PCAET et le Schéma Directeur des Energies de la Métropole
- Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la ville
- Augmentation à 30% sur les deux années à venir du taux de produits Bio et filières courtes dans la restauration scolaire gérée par la régie inter-municipale SIREST

- Poursuite du programme de sensibilisation des scolaires à l'environnement et au développement durable, notamment sur les thématiques « économie d'énergie » et « mare »
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'incitation et d'accompagnement des familles rouennaises vers des pratiques à faible impact carbone
- Renforcement de la procédure d'achat responsable et de l'application à l'ensemble des commandes et marchés publics porté par la Ville.

La lutte contre le réchauffement climatique appelle à des mesures ambitieuses. Pour la Ville de Rouen, la transition énergétique, l'exemplarité, la mise en place de dispositifs visant à promouvoir le développement durable et soutenable est une priorité. Il en va de notre avenir commun.

4. SOLIDARITÉS

Partenariat tripartite pour la mise à disposition de vestiaires solidaires

Dans le cadre de leurs politiques de cohésion sociale, territoriale et associative, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent créer un partenariat avec l'association A.S.A.R. (Actions pour les Sans-Abris de Rouen) afin de proposer un service innovant sur le territoire national aux personnes sans-abris : la mise à disposition de vestiaires solidaires.

Ces vestiaires solidaires répondent à un besoin constaté par tous les intervenants de l'action sociale : les personnes sans domicile fixe sont particulièrement fragilisées par la perte ou le vol de leurs biens et plus particulièrement de leurs documents administratifs, entravant toutes démarches d'insertion socio-professionnelles.

Une convention de partenariat tripartite entre la Ville, le CCAS et l'Association est proposée afin d'encadrer et d'évaluer ce dispositif expérimental sur une période du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2019

5. VIE ASSOCIATIVE

Subventions aux associations

Autre priorité de l'action municipale, le soutien aux structures associatives, créatrices de lien social sur le territoire. La Ville de Rouen met un point d'honneur à apporter un soutien financier à de nombreuses associations dans le but de les aider à pérenniser et développer leurs activités, mener des projets, et mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Programme subventions animations de loisirs :

- ➔ Une subvention de 14 728 € pour l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture du Mont-Gargan.
- ➔ Une subvention de 26 455 € pour l'association Foyer Fraternel de Jeunes et d'Éducation Populaire – La Fraternité.
- ➔ Une subvention de 8 110 € pour l'association Rouen Cité Jeunes.
- ➔ Une subvention de 21 458 € pour l'association Maison de Quartier de Grievallon Suisse.

Programme subventions pour les associations culturelles et patrimoniales :

- ➔ Une subvention de 4 000 € pour l'association Théâtre d'en Haut.
- ➔ Une subvention de 2 500 € pour l'association un Train en Cache un Autre.

Programme mise en valeur économique du territoire :

- ➔ Une subvention sur projet d'anniversaire des 10 ans du jumelage Rouen-Cleveland de 11 085 € pour l'association Ensemble Variances.

Programme subventions aux clubs sportifs :

- ➔ Une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'association Equi Seine Organisation.
- ➔ Une subvention de fonctionnement de 7 500 € pour l'association Conseil des Sports.
- ➔ Une subvention de fonctionnement de 3 490 € pour l'association Hauts de Rouen Basket Ball.
- ➔ Une subvention de fonctionnement de 4000 € pour l'association Rouen Sapins Football Club.

Programme politique sociale :

- ➔ Une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'association Welcome ROUEN Métropole.
- ➔ Une subvention de 5 631 € sur projet pour le festival Macadam saison 2 de décembre 2018 à janvier 2019 pour l'association Le Groupe Chiendent.

→ **Une subvention de 30 000 € sur projet pour le dispositif (MAIAA) Migrants Accueil Information Accompagnement à l'Apprentissage du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 pour l'association Media Formation.**

Programme subventions aux seniors :

- Une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'association Comité des fêtes du plateau des Sapins.
- Une subvention de 4 000 € pour l'association Comité Grammont.

Programme projets transversaux :

- Une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'association Bien Vivre et Vieillir à la Grand' Mare.

Programme police de proximité, prévention délinquance et justice :

- Une subvention de fonctionnement de 4 500 € pour l'association les Dragons Vous Ramènent.

Programme subventions en faveur de la protection de l'environnement :

- Une subvention de 9 500 € pour l'association Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement.
- Une subvention de fonctionnement de 6 000 € pour l'association Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie.

Ces propositions de subvention s'élèvent globalement à 234 042€. De la petite-enfance aux seniors, en passant par le sport ou encore la préservation de l'environnement, aucun secteur n'est laissé de côté ! La puissance publique municipale soutient et accompagne les acteurs associatifs de son territoire.

6. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Lancement de l'atelier urbain de proximité Lenglen

Il s'agit de porter un projet de réhabilitation des espaces publics situés aux alentours du gymnase Suzanne LENGLEN. Projet s'inscrivant dans le cadre de nos politiques de proximité, résolutement participatives, dans un secteur en pleine mutation.

L'objectif se définit par une volonté de créer une identité et une vie de quartier, d'amener les habitants à s'emparer du devenir de ce secteur urbanisé.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'atelier urbain de proximité LENGLEN, en coopération avec les acteurs concernés (élus municipaux, services de la Ville et de la Métropole concernés, représentants des habitants et représentants des Conseils de quartier Pasteur/ Coteaux Ouest).

Un comité d'experts est également associé à cette démarche, composé de clubs sportifs usagers du site, groupes scolaires usagers du site, acteurs économiques du secteur, parents d'élèves de l'école Franklin (liste pouvant être étoffée au cours de la concertation, ainsi que de la réalisation du projet).

7. COOPÉRATION INTERNATIONALE

Protocole d'Entente à l'occasion du 10^e anniversaire de la coopération entre Rouen et Cleveland

Rouen fête les 10 ans de son jumelage avec la ville américaine de Cleveland (Etat de l'Ohio), jumelage signé par Valérie FOURNEYRON et Frank G. JACKSON le 10 juillet 2008. Ce jumelage a permis de développer une coopération riche et dynamique.

A l'occasion des 10 ans, les deux villes partenaires souhaitent célébrer cette amitié, offrant par ailleurs une opportunité de renforcement des axes de coopération, et le développement de projets et de réseaux durables.

Deux temps forts sont organisés dans l'année, afin de donner corps à ce renforcement, le premier, survenu en juillet, a été la visite à Cleveland d'une délégation officielle de la Ville de Rouen conduite par le Maire, et le second est prévu en novembre prochain, à Rouen, avec l'accueil d'une délégation officielle de la Ville de Cleveland.

Un bel événement, participant pleinement au rayonnement international de notre territoire !

8. STATIONNEMENT

Mesures complémentaires à l'offre existante

Lors de la mise en œuvre de la nouvelle gamme tarifaire en faveur des résidents, il est apparu que la suppression des tarifs à la journée et à la semaine posait des difficultés à certains résidents qui utilisent le stationnement payant seulement le samedi, car ils vont travailler toute la semaine en voiture vers l'extérieur de Rouen. De même, un nombre significatif de résidents amenés à s'absenter fréquemment pour des raisons personnelles ou professionnelles de leur domicile ne se retrouvaient pas dans la nouvelle gamme tarifaire. Il est proposé de rétablir en complément de la gamme tarifaire un tarif de stationnement résidentiel à la journée (1,00€) ainsi qu'un tarif à la semaine (3,50€).

A la demande de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, il est proposé d'ajouter à la liste des professions éligibles au tarif « professionnels mobiles » les professions des activités suivantes : agencement de lieux de ventes, autres travaux de maçonnerie, construction de bâti à usage collectif, construction de maisons individuelles, génie civil, miroiterie, plâtrerie, revêtement de sols, serrurerie, aluminerie, terrassement, travaux de charpente, travaux d'étanchéification, travaux d'isolation, ambulance, déménagement.

Il est également proposé d'élargir l'accès à la gamme tarifaire « professionnels mobiles » aux véhicules mobiles des services publics, c'est-à-dire ceux étant amenés dans le cadre de leur mission à effectuer des interventions urgentes, des dépannages ou des petits travaux sur l'espace ou les bâtiments publics et utilisant pour cela régulièrement les places de stationnement payant. Cette mesure bénéficiera aux collectivités locales dont certains fonctionnaires sont des professionnels de santé appelés à intervenir quotidiennement aux domiciles des usagers qu'ils suivent (Conseil départemental, Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rouen notamment). Dans ce cadre, il est nécessaire de créer un nouveau tarif correspondant à un abonnement annuel d'un montant de 200 €.

9. SPORT

Rénovation des terrains des stades Mermoz, Irène Hermel et Salomon

En 2006 et 2007, la Ville avait réalisé 2 terrains synthétiques sur les stades Irène Hermel (quartier Grammont) et Salomon (quartier des hauts de Rouen). Ces 2 équipements sont très utilisés et fonctionnent quasiment à saturation. Les terrains construits à cette époque étaient prévus pour une durée de vie de 10 à 12 ans. Au regard de leur forte utilisation, de leur âge (12 ans), ces 2 terrains doivent être réhabilités, au risque de perdre leur label fédéral, permettant aux clubs résidents de jouer en championnat.



Le stade Mermoz est le seul terrain de rugby sur la Ville. Depuis 2009, le club de rugby a mené un travail important de développement sur les publics jeunes et un travail de structuration du haut niveau. Le stade construit après la seconde guerre mondiale n'a pas fait l'objet de réhabilitation importante depuis sa construction. En 2016 un terrain synthétique a été construit pour permettre aux équipes de jeunes de disposer de créneaux d'entraînements en quantité suffisante.

La Ville accompagnée par la Région et la Métropole, s'est engagée dans un programme de mise aux normes (éclairage, tribunes, etc.). Néanmoins il est aujourd'hui nécessaire de réhabiliter l'aire de jeux du terrain d'honneur.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53